

LE VINGT-HUIT JUIN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-DEUX JUIN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS.

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme MAURIN, M. HIVIN, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, Mme FERRAI, M. BLANCHARD, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, M. THEOL, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. QUINTIN donne procuration à Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme MOUGIN donne procuration à M. VAN LEYNSEELE, M. LEFEVRE donne procuration à M. RIO, M. WALCZAK donne procuration à Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, Mme RIMBERT donne procuration à Mme FABRY, M. CADIOU donne procuration à M. PLAUTIN, Mme ROLLAND donne procuration à Mme BRUEL, M. DE BOISGELIN donne procuration à Mme MYSONA, M. SIGAUD donne procuration à M. BRUGUIERE, Mme RANAIVO donne procuration à M. PIOT.

Mme Véronique FABRY a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Décision budgétaire modificative n°02

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget 2023 de la commune,
Vu la décision modificative n°1

Le plan INFRA de la Fédération Française de Basketball a pour ambition de décliner territorialement le projet « FFBB 2024 » comme un outil d'aménagement et de reconnaissance d'innovation sociale.

Il est coconstruit avec les collectivités, afin que de nouveaux pratiquant(e)s trouvent en accès libre (tout public) ou contrôlé (association) un espace dédié, un lieu de pratique du basket sous toutes ses formes.

Le label INFRA vient valoriser la qualité de l'équipement adapté aux nouvelles pratiques du basket (3x3). Il incite les collectivités, maître d'ouvrage, à choisir des solutions préconisées par la FFBB.

Dans le cadre du dispositif initié par l'Agence Nationale du Sport « Plan 5 000 terrains de sport », la ville de Saint-Jean-de-Védas souhaite se doter d'un équipement de proximité « terrain de basket 3x3 » qui sera situé sur la plateau sportif du Gymnase Jean-Baptiste Mirallès. Cet équipement est éligible à une subvention de 80 % sur les dépenses hors taxes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°02 du budget principal de l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement et prévoir ainsi les dépenses et recettes inhérentes à ces nouveaux travaux.

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Dépenses			TOTAL
Chap	Libellé	BP 2023	DM1	DM2	BP + DM1
20	Immobilisations incorporelle	64 800,00 €			64 800,00 €
204	Subventions d'équipement versées	757 060,00 €			757 060,00 €
21	Immobilisations corporelles	713 480,00 €		42 490,00 €	755 970,00 €
202101	REHABILITATION DES ESCHOLIERS	463 905,00 €			463 905,00 €
202102	CENTRE JEUNESSE	506 600,00 €			506 600,00 €
202103	COURS OASIS	553 705,00 €			553 705,00 €
202105	FACADES GYMNASSE LA COMBE				€
202106	TENNIS	2 212 160,00 €			2 212 160,00 €
202107	GENDARMERIE	40 000,00 €			40 000,00 €
202109	MAISON DE LA NATURE	230 000,00 €			230 000,00 €
202201	HALLES GYMNiques ROQUE FRAISSE	55 000,00 €			55 000,00 €
202202	DECRET TERTIAIRE	216 000,00 €			216 000,00 €
202301	POLITIQUE AGROENVIRONNEMENTALE	95 000,00 €			95 000,00 €
202302	EXTENSION VIDEOPROTECTION	70 000,00 €			70 000,00 €
	TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	5 977 710,00 €	0,00 €	42 490,00 €	6 020 200,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 100,00 €			1 100,00 €
13	Subvention d'investissement				€
16	Emprunts et dettes assimilées	651 180,00 €			651 180,00 €
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	652 280,00 €	0,00 €	0,00 €	652 280,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	357 360,00 €			357 360,00 €
041	Opérations patrimoniales				€
	TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT	357 360,00 €	0,00 €	0,00 €	357 360,00 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	6 987 350,00 €	0,00 €	42 490,00 €	7 029 840,00 €

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

Objet	Montant
Travaux d'aménagement des terrains	42 490,00 €
Total Dépenses	42 490,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

- 32 voix pour,
- 1 abstention (M. THEOL).

Véronique FABRY
Secrétaire de séance

François RIO
Maire de Saint-Jean-de-Védas



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le

30/6/2023

et de sa publication le

30/6/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours par courrier ou via le site internet www.telerecours.fr devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.